

Fête foraine et déviation au conseil municipal

L'ordre du jour était chargé lors du dernier conseil municipal de Cuges-les-Pins. À la suite du débat d'orientations budgétaires (lire notre édition d'hier), les élus ont débattu de nombreux autres points. Concernant la fête de la Saint-Antoine, la commune a décidé de modifier la tarification de l'occupation du domaine public par les forains à cette occasion. Une augmentation conséquente qui n'a pas convaincu l'ensemble des élus.

Gérald Fasolino, pour l'opposition, a souligné qu'il aurait peut-être mieux valu "*faire progressivement*". "*Il ne faudrait pas que ça mette fin à la fête...*" a-t-il ajouté. Le maire, Bernard Destrost, lui a répondu: "*Ce sont des gens incontrôlables, de toute façon, ils paieront ce qu'ils voudront bien payer... C'est la police municipale qui a proposé ces tarifs, après avoir fait le tour de toutes les fêtes.*"

Jean-Claude Sabetta a demandé au maire ce qu'il avait prévu pour que ce règlement soit respecté. "*On va faire au mieux*", a soupiré le maire. L'opposition a voté contre et deux membres de la majorité se sont abstenus.

Déviation

À l'occasion de l'avis demandé au conseil municipal sur le Scot Provence Méditerranée, il



Les élus ont abordé de nombreux sujets au dernier conseil. / PHOTO FR.G.

a été question du Grand Prix de France, qui se déroulera cette année les 21, 22 et 23 juin, et de la question du contournement de Cuges. "*Les organisateurs nous ont dit qu'ils avaient revu le dispositif de circulation, nous leur avons fait part de nos inquiétudes et avons évoqué la déviation*", a exprimé le maire.

L'opposition a proposé que le conseil donne un avis réservé et conditionné à la déviation complète du village. Bernard Destrost a souligné qu'il envisageait de "*faire réaliser une expertise du bâti des caves qui sont sous la route : Cela nous donnerait un argument pour faire pression en faveur de la déviation...*"

Frédérique GROS

fgros@laprovence-presse.fr

Antenne relais et décharge sauvage

Une fois l'ordre du jour épuisé, les élus ont abordé différents points. Notamment celui du projet d'implantation dans la plaine d'une antenne relais. "*Il n'y a eu aucune communication à la commission urbanisme, ni à la population, vous avez signé un certificat de non-opposition aux travaux le 13 décembre, et lors de vos vœux, vous avez annoncé que vous étiez contre... Que doit-on comprendre ?*" a demandé Gérald Fasolino au maire.

Ce dernier a reconnu qu'il y avait eu "*un dysfonctionnement*" lié semble-t-il à un retard de réponse. "*Devant les recours que j'estime légitime, j'ai essayé de dialoguer avec l'opérateur qui est d'accord pour trouver un autre emplacement. Mais depuis, plus de réponse... J'ai pris un arrêté de retrait de la non opposition, et s'il le faut, nous irons au tribunal.*"

Également questionné sur la future Maison du bel âge et une convention qu'il aurait signée en vue de la fermeture du bureau de poste, le maire a été formel: "*Je n'ai signé de convention avec personne.*" En revanche, il n'a pas été en mesure de s'engager sur le maintien de l'intégralité du service postal.

Dernier point, l'élue d'opposition Philippe Coste a évoqué la présence, au Col de l'Ange, d'une "*décharge sauvage contenant des déchets amiantés*", reprochant au maire de n'avoir jamais répondu à ses courriers sur ces sujets. "*Vous me traitez par le mépris, mais sachez que l'amiante, c'est 100 000 morts entre 1995 et 2025! Il y a un chemin de randonnée à côté de cet endroit... Et en plus ça décharge tous les jours*", a tempêté Philippe Coste. Bernard Destrost, qui s'est dit "*catastrophé par ce qui se passe dans les collines*", a répondu qu'il avait saisi la Métropole qui est compétente en matière de déchets et a ajouté: "*Il faudrait les enlever, mais qui va payer, c'est la question...*" "*Et combien coûte un cancer de la plèvre ?*" a rétorqué son opposant.

Fr.G.